CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

« «

15 OCT 2019

REFERENCE DE LA PROCEDURE : **DRP/005-2019 du 05 septembre 2019**

OBJET DE LA PROCEDURE : INSTALLATION PLAQUES SOLAIRES – PARKING ANEHO & BLITTA

NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : 05

LOT N°1 : Fourniture et pose de cinq panneaux et lampes solaires avec batterie enfouie

N° d'ordre	Entreprises	Montants TTC en F.CFA		Observations
		lus à l'ouverture	corrigés	
1.	**WARRA ENERGIE**	**6.077.000**	**6.077.000**	**Offre conforme pour l'essentiel**
2.	CNTIC	7.375.000	7.375.000	Offre conforme pour l'essentiel
3.	SOLVEN ENERGIE	7.080.000	7.080.000	Offre conforme pour l'essentiel
4.	FARE'S ALL	7.670.000	7.670.000	Offre conforme pour l'essentiel
Attribution provisoire : WARRA ENERGIE ayant présenté l'offre la moins disante et possédant les qualifications requises est déclarée attributaire provisoire pour un montant de SIX MILLIONS SOIXANTE DIX SEPT MILLE (6.077.000) Francs CFA.				
Adresse de l'attributaire provisoire : Tomdè Rue Kara, Téléphone : 93 06 13 48				

LOT N°2 : Fourniture et pose de cinq panneaux et lampes solaires avec batterie fixée aux panneaux

N° d'ordre	Entreprises	Montants TTC en F.CFA		Observations
		lus à l'ouverture	corrigés	
1.	GLOBAL TECHNOLOGY BUSINESS INTERNATIONAL (GTBI)	5.888.200	5.888.200	Offre rejetée pour défaut de présentation du quitus social
Lot infructueux				

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 62 du Code des marchés publics et délégations de service public et ouvre le délai de recours gracieux auprès du : CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO en vertu de l'article 122 du code, puis d'un recours auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) en vertu de l'article 125 dudit code.

DJAFALO Yéanilè

Personne Responsable des Marchés Publics